

**Page 5**

Le point sur les travaux réalisés et en cours

**Page 6**

Regard sur le service «voirie, fêtes et cérémonies»

**Pages 9 à 11**

Dossier : le point sur le budget municipal 2011

**Page 12**

Zoom sur le Comité des fêtes avant l'effervescence

# vivre à Aire

le journal d'information de la ville d'Aire sur l'Adour

Juin / Septembre 2011 • N°76



**Budget communal 2011 : pas de hausse des taux d'imposition**

***La Halle aux grains sera restaurée***



Les finances de nos collectivités territoriales sont de plus en plus difficiles à équilibrer. Celles de la ville d'Aire sur l'Adour n'échappent malheureusement pas à ce constat : la suppression de la taxe professionnelle, le transfert de charges de l'État sans compensation financière intégrale, le gel des subventions de l'État et la crise économique, autant d'éléments qui affaiblissent les recettes et augmentent les charges de fonctionnement.

**Dans ce contexte, j'ai proposé au Conseil Municipal un budget 2011 qui se caractérise par quelques indicateurs forts :**

- pas d'augmentation des taux d'imposition cette année,
- légère décreue de la dette (- 1,6%) face à l'augmentation des taux d'intérêt bancaires,
- maintien de l'effort en faveur des associations locales par l'octroi des subventions (+1,6%),
- maintien de la gratuité des transports scolaires et du soutien aux écoles,

- travaux de restauration définitive de la Halle aux grains, monument historique emblématique de la Ville.

Ces choix, favorables aux contribuables, aux usagers des services publics et aux associations ne sont possibles que par la réduction du budget d'investissement !

Autrement dit, des investissements conséquents entraînent obligatoirement des augmentations de la fiscalité et inversement. C'est le bon sens et chacun est face à ses choix. Mme Jourdan a voté le budget et je l'en félicite.

M. Lagrave fait plus simple : il revendique la baisse des impôts (!) mais ne vote pas le budget et conteste la restauration de la Halle aux grains ! C'est son droit d'opposant...

**La vie municipale continue et Aire sur l'Adour affirme de plus en plus sa place de levier dans notre territoire.**

La Communauté des Communes porte de lourds projets (résidence seniors, EHPAD, médiathèque, zones industrielles) et le CIAS assure la solidarité indispensable vis à vis de nos aînés.

Gascogne Énergies Services poursuit son développement en distribuant désormais du gaz dans 24 communes et le SYDEC modernise nos installations d'adduction d'eau potable et d'assainissement, sans augmenter le prix de l'eau.

Enfin, la démocratie locale sortira renforcée par le prochain lancement de cinq enquêtes publiques, gage de transparence dans la gestion locale.

**Robert CABÉ**  
Maire d'Aire sur l'Adour

## **EN BREF** page 4

### Les actus de la Ville

Double sens cyclable en centre-ville, réunion en Mairie du CLSPD...

## **EN COURS** page 5

### Le point sur les travaux en cours

Des panneaux photovoltaïques pour la salle omnisports, aménagement du site de la patageoire...

## **REGARD SUR...** page 6

### Le service «voirie, fêtes et cérémonies»

Cheville ouvrière de toute l'animation aturine, l'équipe est aussi en charge des travaux de voirie communale.

## **C'EST VOTÉ !** page 7

### En direct du Conseil Municipal

Retour sur le Conseil Municipal du 28 avril 2011.

## **PROCHE DE VOUS** page 8

### Infos pratiques, infos services

Numéros utiles, permanences juridiques gratuites...

## **LE DOSSIER** pages 9 à 11

### Budget 2011

Retour sur le budget municipal 2011, adopté lors du conseil municipal du 28 avril 2011

## **ILS ET ELLES... FONT AIRE** page 12

### Le Comité des fêtes

Zoom sur des bénévoles passionnés au service de la fête.

## **SORTIR** pages 13 et 14

### L'agenda

Tout l'agenda culturel et sportif de juin à septembre 2011.

### Le carnet

### Expression des groupes politiques d'opposition

Directeur de la publication : Robert Cabé • Maire-adjoint délégué à la communication : Bernard Bézineau • Rédaction / mise en page : Christelle Corolleur, responsable de la communication • Photos : ville d'Aire sur l'Adour, CIAS, Comité des fêtes, DR • Création maquette : Agence Ésens • Imprimeur : Castay (labellisé Imprim'Vert) • Distribution : La Poste • Dépôt Légal : Juin 2011 • Tirage : 3 900 ex.

*La commune d'Aire sur l'Adour a fait le choix d'une communication éco-responsable. Après l'avoir lu, si vous ne souhaitez pas le conserver, merci de tenir compte que ce journal est entièrement recyclable.*



# Ça s'est passé...



## ▲ Les reines de la fête 2011 !

L'élection de la reine des fêtes a livré son verdict le 15 avril dernier. Quatorze jeunes filles concouraient pour les titres de reine et de mini-miss des fêtes d'Aire sur l'Adour 2011. Au terme d'une soirée très animée, rythmée par les spectacles de la Violette Aturine Gymnastique et devant plus de 150 personnes, c'est Mélissa Gosda qui est couronnée chez les « grandes ». Laetitia Zachello et Mihalys Taveres sont respectivement 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> dauphines. Chez les minis-miss, Sarah Dubois est désignée reine des « pitchouns », secondée par Anaïs Navarlas et Mélina Siro. Rendez-vous donc du 17 au 21 juin, pour cinq jours de liesse en leur royaume.

Atterri depuis début décembre sur le rond-point de la Pachère à l'entrée Nord de l'autoroute A65, le Fouga Magister a été inauguré samedi 7 mai, en présence de Robert Cabé et de Serge Ferrière, président de l'Amicale des anciens de Potez aéronautique. Ce sont « ces anciens » qui sont à l'initiative de ce projet, soutenus par la municipalité. Depuis plusieurs mois maintenant, la belle acquisition honore l'entrée de la ville par sa présence. Le 7 mai, ils étaient plus d'une centaine pour célébrer leur Fouga « magistral ». C'est dans une émotion toute particulière, chargée d'histoire et de souvenirs, que le ruban bleu-blanc-rouge a été sectionné, peu après le fleurissement de la stèle à l'usine Potez.

## ▼ Le Fouga Magister inauguré !



## ◀ Le CIAS à la fête !

Chaque année, les 250 bénéficiaires et les 60 agents du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (S.P.A.S.A.D.) du CIAS, sont invités à célébrer le printemps. Cette année, la fête s'est déroulée le 13 mai dernier au Centre d'animation. Une grande partie d'entre eux a répondu présent et a eu le plaisir de partager l'animation de choix assurée par le chœur des Courants d'Aire côté chant, et le groupe Les baladins gersoïis, côté danse.

## ▲ Voilà c'est fini...

Le beau temps était au rendez-vous et les festayres aussi ! La 24<sup>ème</sup> édition de la fête des Arsouillos a une nouvelle fois connu un succès mérité. Le recentrage de la fête autour des arènes et des allées de l'Adour a séduit les habitués et facilité la déambulation des nouveaux venus. Le dispositif de sécurité mis en place par la municipalité, les services de gendarmerie, les pompiers et la protection civile, a permis de ne déplorer aucun incident majeur.





## PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Mercredi 6 avril se tenait la réunion annuelle bilan / projet du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance d'Aire sur l'Adour (CLSPD). Étaient présents autour de Robert Cabé : M. Nucho, directeur de cabinet du Préfet des Landes, M. Récappé, Procureur de la République, M. Jourden, capitaine de la gendarmerie des Landes, assisté du lieutenant Rey, de la brigade d'Aire sur l'Adour, ainsi que les directeurs d'établissements scolaires, la Police municipale et des responsables d'associations locales. L'occasion était donnée de dresser un état statistique de la délinquance sur la commune de 2006 à 2010, puis de faire un point sur les actions menées durant l'année 2010 en matière de sécurité routière, d'addiction... et sur les projets à réaliser en 2011, dont la prévention demeure un axe principal de travail. Il s'agissait enfin d'engager des perspectives pour les fêtes d'Aire.

## DOUBLE SENS CYCLABLE

Désormais, sur décision gouvernementale, les vélos peuvent circuler à double sens sur les voies à sens unique dans toutes les zones 30... Automobilistes, deux-roues motorisés, cyclistes et piétons, vous devez apprendre à partager autrement l'espace de circulation selon cette nouvelle règle. Pourquoi ? De façon générale, le double sens cyclable renforce la sécurité des usagers entre eux. Les conducteurs (autos, camions, motos, etc.) et les cyclistes bénéficient d'une meilleure visibilité réciproque. Il permet aux cyclistes d'éviter les grands axes de circulation, souvent désagréables et dangereux pour eux. Enfin, il simplifie les itinéraires des cyclistes, réduisant ainsi leurs distances et leurs temps de déplacement en ville. Les doubles sens cyclables concernent les rues Gambetta, Carnot, Labeyrie, Lourties et Duprat et sont indiqués à l'aide de panneaux de signalisation. Cyclistes, restez vigilants ! Automobilistes, soyez attentifs ! Piétons, regardez dans les deux sens ! Deux-roues motorisés, ne vous trompez pas de sens !



## 1<sup>ÈRE</sup> BOUGIE SOUFFLÉE !

Chapeaux pointus vissés sur la tête et costumes d'Arlequin au corps, les petits bouts de chou de la halte-garderie itinérante du C.I.A.S (Centre intercommunal d'action sociale) ont fêté Carnaval le 12 avril dernier à Duhort-Bachen. Cet après-midi festif était aussi l'occasion de souffler la première bougie de la structure dont les activités sont planifiées et diversifiées sur trois jours et sur trois sites différents : Saint-Loubouer, Bahus-Soubiran et Duhort-Bachen.

La halte-garderie «itinérante» du C.I.A.S d'Aire sur l'Adour vient en complément de la halte-garderie associative « le Jardin à Malices », de Barcelonne du Gers. Pour septembre prochain, les inscriptions ont d'ores et déjà débuté. Pour tout renseignement, contacter Blandine Hausseguy pour la halte-garderie «le Jardin à Malices» au 05 62 69 81 32 et Elisabeth Chambres pour la halte-garderie du C.I.A.S au 05 58 71 78 77.

## PLAN «TRANQUILLITÉ SENIORS»

« Méfiez-vous du faux-électricien ou du faux-chauffagiste qui se présente chez vous sans avis de passage ». L'exemple est précis mais courant, selon les gendarmes présents le 10 mai au Centre d'animation, devant une assemblée studieuse venue assister à la présentation du plan « Tranquillité Séniors ». À l'initiative de cette réunion soutenue par le CIAS : le club de 3<sup>ème</sup> âge «Entente et Espoir» d'Aire sur l'Adour, afin de sensibiliser les personnes âgées aux dangers auxquels elles sont exposées, en sachant que 2/3 des vols par ruse et 1/3 des cambriolages d'habitations

les concernent. Pour illustrer cette réunion, un film présentant les diverses techniques d'escroquerie (démarchage intempestif, vente forcée, vol...) a été diffusé.





## BÂTIMENTS

### Liberté, Égalité, Fraternité



La devise républicaine «Liberté, Égalité, Fraternité» figure désormais sur la façade de la Mairie, cour intérieure.

Héritage du «Siècle des Lumières», la devise est proclamée pour la première fois lors de la Révolution Française. Elle est inscrite dans la constitution de 1958 et fait aujourd'hui partie de notre patrimoine national.

### Une couverture solaire pour la salle omnisports



Les 1400 m<sup>2</sup> de toiture de la salle omnisports, située route du Houga, ont été recouverts de panneaux photovoltaïques par la société Énerlandes, qui a pris à sa charge l'ensemble des dépenses. Les travaux ont duré 3 mois. Énerlandes, Société d'Économie Mixte Lo-

cale (SEML) qui a pour vocation d'appuyer le développement des énergies renouvelables dans le département des Landes, a investi plus de 800 000 euros pour la couverture, refaire les renforts, poser et raccorder les panneaux solaires.

Cette opération va permettre d'économiser près de 200 tonnes d'émission de CO<sub>2</sub> par an et l'équivalent de la consommation électrique d'environ 60 foyers. Énerlandes a ainsi l'exclusivité pendant 20 ans pour vendre l'énergie électrique produite par ces panneaux photovoltaïques. À l'issue de cette durée, l'ensemble de l'installation reviendra gratuitement à la commune. En attendant, la salle dispose d'une toiture neuve sans impact pour le contribuable aturin.

## PRÉVENTION

### Révision du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations)

Le PPRI a été approuvé dans notre commune en 2000. La réglementation nous contraint de réviser ce document tous les 10 ans. L'État a donc entrepris une démarche visant à réécrire le PPRI d'Aire sur l'Adour en y intégrant les nouvelles réglementations, qui sont d'évidence plus restrictives (les inondations de Charente-Maritime en 2010 y sont certainement pour beaucoup).

Ce document élaboré par l'État doit faire l'objet d'une réelle concertation. Des réunions publiques seront organisées à cet effet à l'automne 2011 et courant 2012. D'ores et déjà, il est demandé à tout citoyen d'Aire sur l'Adour qui aurait des remarques à formuler sur l'actuel PPRI de venir en Mairie pour compléter le recueil des observations, disponible au secrétariat des services techniques aux heures habituelles d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

### Réhabilitation des baches-cuves du Portugal



Les baches situées dans le quartier du Portugal, mises en service en 1972, sont composées de deux cuves semi-enterrées de 750 m<sup>3</sup>. Elles alimentent la partie basse de la commune, la partie haute étant alimentée par le château d'eau du Mas. Compte tenu des importantes fissures du local technique et d'une fuite constatée sur la cuve de gauche, la réhabilitation a débuté courant avril pour se terminer en août 2011. Les deux baches et le local technique étant solidaires : les fissures sont dues au tassement de la cuve de droite qui entraîne le local technique et provoque une fracture à la jonction avec la cuve de gauche. La solution de réparation consiste à désolidariser le local technique des deux cuves avec une démolition et une reconstruction de celui-ci. Il convient aussi de refaire l'étanchéité et le ravalement des deux cuves après avoir traité les fissures.

Des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sont également en cours entre le boulevard Lamothe et les baches du Portugal. Ces travaux nécessitent des coupures d'eau qui sont réalisées dans la mesure du possible la nuit. Le montant de l'ensemble des travaux réalisés par le SYDEC s'élève à 350 000 euros HT et n'aura aucune incidence sur le prix de l'eau.

# REGARD SUR...



▲ De gauche à droite : Guy Ducournau, Michel Manciet, Serge Duboscq, Jean-Pierre Duvigneau et Jean-François Candau. Absent sur la photo : Cyril Costaramone.

De mai à septembre, il fait beau, il fait chaud, la fête est dans l'air du temps. C'est donc logiquement la période préférée des associations et autres acteurs de la vie locale pour organiser assemblées générales, réceptions, cérémonies, anniversaires et toute autre festivité.

Bien souvent, tous ces événements nécessitent un soutien logistique pour être mis sur pied. Qui de mieux placé pour aider le monde associatif à s'investir et animer la vie de la cité que le service municipal «voirie, fêtes et cérémonies» ?

Au Centre technique municipal (CTM), route de Duhort, évoluent six hommes en tenue bleu et orange qui, on peut le dire, sont de toutes les fêtes !

Il s'agit de : Jean-François Candau, Cyril Costaramone, Jean-Pierre Duvigneau, Guy Ducournau, Michel Manciet et Serge Duboscq, chef du service. Lorsqu'une association aturine démarche la mairie pour du prêt de matériel, c'est cette joyeuse équipe qui s'occupe de satisfaire la demande.

Patricia Duviau, secrétaire du CTM, se charge de réceptionner les demandes de matériel qui arrivent au Centre technique puis de les transmettre au service par le biais d'un logiciel en réseau.

Pas d'animation sans logistique : le transport du matériel municipal, son installation, son entretien... c'est la mission quasi-quotidienne du service. Travailleurs de l'ombre, ils contribuent à la réussite des événements.

## Cheville ouvrière de toute l'animation aturine

Mais le secteur associatif n'est bien évidemment pas le seul à être pourvoyeur d'événements. La municipalité elle-même organise des événements nécessitant son propre matériel. Le plus connu et fréquenté de tous : les fêtes patronales avec le Comité des fêtes. Pour l'équipe de Serge Duboscq, débute alors un travail d'arrache-pied. Toute la semaine qui précède les fêtes, les six hommes sont sur le pont, attelés à démonter le mobilier urbain sensible et à installer scènes, podiums, chapiteaux, tables, chaises...

Le jour J, alors que la liesse générale bat son plein, eux ne sortent dans les rues qu'à 6 heures du matin pour les nettoyer, avec l'aide d'autres services municipaux. Les festivités terminées, il est temps de tout remballer et de remettre en ordre la ville. Outre les fêtes patronales, la fête des Arsouillos fait aussi partie des incontour-

nables. De même que la fête de la Halle aux grains, les diverses manifestations sportives de fin de saison, la compétition de pétanque en juillet, les marchés de nuit, le vide-grenier, les courses landaises... Sans oublier les événements liés aux fêtes de fin d'année... Pour le service «voirie, fêtes et cérémonies», «animation» rime ainsi avec «manutention» et «organisation».

La période estivale et toutes ses festivités terminées, les événements se font moins nombreux... alors qu'en est-il de l'activité du service ?

La voirie communale ! Voilà l'autre rôle, et pas des moindres, confié à l'équipe de Serge Duboscq.

Goudronnage, maçonnerie, curage de fossés, entretien des parkings, des trottoirs, des cours d'écoles ou encore des chemins ruraux... des travaux quotidiens aussi divers que variés qui contribuent au confort des aturins et à l'image de la ville. Des « touche-à-tout », devant la polyvalence nécessaire du métier, c'est de cette manière que peuvent être qualifiés les six employés municipaux du service.

À la fois manutentionnaires, bricoleurs, maçons, gestionnaires, conducteurs d'engins et tant d'autres, mais surtout... dévoués et attachés à l'esprit du service public.

## les services de la Ville

# Le service «voirie, fêtes et cérémonies»

Parce que l'organisation d'événements associatifs et municipaux demande un travail de logistique conséquent, ce service est indispensable pour l'animation locale.

En plus de la gestion du matériel municipal, l'équipe est aussi en charge des travaux de voirie communale.

En 2010, le service «voirie, fêtes et cérémonies» a monté et démonté à 32 reprises les

chapiteaux de la ville et à 12 reprises le podium. Concernant le prêt de

matériel (bancs, barrières, tables, chapiteaux...) le service a enregistré, en 2010,

120 demandes d'associations et 19 demandes de particuliers.

C'est voté !

## DÉLIBÉRATIONS

Principales délibérations  
du Conseil Municipal du  
28/04/2011

- Communications
- Adoption du compte rendu et du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 9 mars 2011
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 (Budget principal et Budgets annexes)
- Adoption du Budget primitif 2011  
- Budget principal, budget annexe relatif au lotissement communal «Les Chênes», budget annexe «Cuisines centrales» et budget annexe «Garages»
- Virements de crédits entre le Budget principal et les Budgets annexes «Garages» et «Cuisines centrales»
- Taux d'imposition 2011 des contributions directes communales
- Attribution de subventions municipales au titre de l'année 2011
- Tarifs 2011 pour la piscine municipale et l'école municipale de natation
- Ouverture d'un poste de Rédacteur chef
- Régime indemnitaire des personnels municipaux (modifications)
- Avenant n° 3 au marché de travaux conclu pour l'aménagement du lotissement communal «Les Chênes» (Lot n° 1 - Voirie / Assainissement)
- Éclairage et réseaux de la rue Didier Vigneau - SYDEC (Commande)
- Deuxième tranche de rénovation de la Halle aux grains (parements extérieurs et dégagement du péristyle / électricité et éclairage) - Demande de subvention auprès de l'État
- Deuxième tranche de rénovation de la Halle aux grains (parements extérieurs et dégagement du péristyle / électricité et éclairage) - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Landes
- Questions diverses.

*Le texte complet des délibérations est publié au recueil des actes administratifs ainsi qu'au registre des délibérations de la Mairie d'Aire sur l'Adour. Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux heures habituelles d'ouverture au public.*

# EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

## Piscine municipale Tarifs 2011

Faisant suite à l'avis favorable de la commission municipale «Sport, Jeunesse et Loisirs» du 21 mars 2011, le Conseil Municipal a décidé de fixer, comme suit, les tarifs applicables pour la piscine municipale pour 2011 :

- Enfants (0 à 2 ans) : gratuit
- Enfants (3 à 16 ans) : 1,40 euros
- Carnet de 10 tickets enfants : 13 euros
- Adultes (17 ans et plus) : 2,60 euros
- Accès à la piscine après 18 h (enfants et adultes) : 1,20 euros
- Membre d'une association sportive aturine à partir de 18 h (sur présentation d'une licence valide) : gratuit.

Concernant l'école de natation, il est à noter que la durée des cours passe de 1h à 45 minutes en 2011 pour permettre plus de petits groupes et ainsi d'augmenter le nombre de cours et les capacités d'accueil d'enfants souhaitant apprendre à nager ou se perfectionner.

## Subventions Municipales

### Attribution de subventions municipales pour l'année 2011

Il a été proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour 283 500 euros de subventions de fonctionnement aux associations loi 1901. Cela représente une augmentation de 1,62 %, comparé à 2010. Vous pouvez consulter le détail des subventions municipales allouées au titre de l'année 2011 sur le site Internet de la Ville : [www.aire-sur-adour.fr](http://www.aire-sur-adour.fr) (page d'accueil du site, colonne droite, menu «télécharger» puis «subventions municipales aux associations»)

## TRAVAUX À LA HALLE AUX GRAINS

Le Conseil Municipal a accepté la réalisation d'une deuxième tranche de travaux de rénovation de la Halle aux grains (parements extérieurs et dégagement du péristyle / électricité et éclairage).

Le Conseil Municipal a également approuvé le plan prévisionnel de financement de ces travaux :

- Montant des travaux (honoraires et travaux) : 172 327,66 euros HT
- Subvention sollicitée auprès de l'État (DRAC) : 25 849,15 euros (15 %)
- Subvention sollicitée auprès du Conseil Général des Landes : 24 125,87 euros (14 %)
- Participation communale (fonds propres) : 122 352,64 euros + TVA (33.776,22 euros)

M. le Maire a par ailleurs été autorisé à solliciter toutes les subventions se rapportant à ces travaux de rénovation.

## Travaux

### Éclairage et réseaux de la rue Didier Vignau par le SYDEC

Le Conseil Municipal a accepté la réalisation par le SYDEC, de travaux de modification de l'éclairage public et des réseaux au niveau de la rue Didier Vignau (somme prévue au Budget primitif 2011).

Travaux dont le plan de financement peut se résumer comme suit :

- Montant estimatif TTC : 41.970 euros
- Subventions du SYDEC : 10.930 euros
- France Télécom : 2193 euros
- Participation communale : 24.666 euros

Les trottoirs seront par ailleurs rénovés et la voirie regoudronnée.

# Proche De vous

## NUMÉROS UTILES

MAIRIE : 05 58 71 47 00  
POLICE MUNICIPALE :  
05 58 71 47 04  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :  
05 58 45 19 05  
CIAS (Centre intercommunal  
d'action sociale) : 05 58 71 41 91  
Médiathèque : 05 58 71 67 74  
CENTRE SAINT LOUIS :  
05 58 71 61 65  
GES (gaz/électricité) :  
05 58 71 62 43  
SYDEC (eau/assainissement) :  
0 810 40 90 40  
SICTOM OUEST DU GERS (dé-  
chets) : 05 62 08 93 84  
POLYCLINIQUE LES CHÊNES :  
05 58 06 64 64  
MÉDECIN DE GARDE :  
05 58 44 11 11  
SAMU : 15  
GENDARMERIE : 17  
POMPIERS : 18  
N° D'URGENCE EUROPÉEN : 112

## PERMANENCES ET

### CONSULTATIONS GRATUITES

#### • À la Mairie :

Conciliateur de justice, sur rendez-vous, un mercredi par mois.  
Tél. pour RDV au 05 58 79 05 13

#### • Le Point Info Famille (PIF)

20 bis rue Carnot, ouvert le mardi de 10h à 13h ; le mercredi de 14h à 17h ; le jeudi de 14h à 18h.  
Fermé du 1<sup>er</sup> au 23 août.

> Permanences gratuites de notaire sur RDV le mardi 7 juin de 11h à 12h.

> Permanences gratuites d'avocat sur RDV le mercredi 15 juin de 14h à 17h.

Pas de permanence juridique en juillet et août.

Res. : 05 58 71 92 98

#### • Au centre social Saint Louis

Pour connaître les permanences proposées et les jours de celles-ci, contacter le 05 58 71 61 65.

## LE PLAN CANICULE

Dans le cadre du plan national canicule 2011, le niveau de «veille saisonnière» est activé depuis le 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 31 août par la Préfecture. Une plateforme téléphonique est activée «canicule info service» au 0 800 06 66 66 (appel gratuit). Des messages pré-enregistrés sont diffusés pour faire connaître les recommandations et la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs. Au niveau local, le plan canicule oblige les communes à recenser, à titre préventif, à leur demande ou à celle d'un proche, les personnes âgées ou handicapées qui vivent seules à leur domicile. Ainsi, toute personne âgée de plus de 65 ans ou de plus de 60 ans si elle souffre d'un handicap peut s'inscrire auprès du CCAS. Tél. : 05 58 71 41 91  
Ce recensement permet la constitution d'un registre nominatif absolument confidentiel. Celui-ci, tenu à jour et dans lequel la situation de chaque personne est évaluée, permet aux services sanitaires et sociaux d'intervenir plus vite et de manière ciblée lors du déclenchement d'un plan d'alerte.

## DES PANNEAUX «CERCLE BLEU» AUX ENTRÉES DE VILLE



La ville d'Aire sur l'Adour est partenaire de l'association

«Cercle bleu» qui vise à ce que chaque citoyen se positionne pour ou contre le prélèvement d'organes pour éviter aux familles d'avoir à faire un choix toujours difficile dans des circonstances tragiques...  
C'est un choix individuel à anticiper ! Les personnes peuvent se positionner via une démarche en ligne sur le site de l'association : <http://cerclebleu.eu/>

## NOUVEAU : DISPOSITIF DE COLLECTE DE VÊTEMENTS



Le Sictom Ouest du Gers qui a la compétence «déchet» pour les communes de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, est aujourd'hui partenaire avec le Relais 64, entreprise à but socio-économique, pour la collecte des vêtements usagés.

Vous pouvez désormais amener à la déchetterie d'Aire (route de Houga), dans des sacs fermés de maximum 50 litres (en raison de la taille des trappes des conteneurs), des vêtements, des chaussures, du linge de maison, de la petite maroquinerie (ceintures, sacs à main...) et des jouets.

45 % des dons sont revendus dans les pays en voie de développement ou à très bas prix dans des boutiques du Relais 64 et 55 % sont destinés au

recyclage pour la matelasserie, l'automobile ou la fabrication d'isolants de qualité. Cette solution contribue à réduire encore davantage les tonnages de déchets non valorisés.

## DÉTECTEURS DE FUMÉE OBLIGATOIRES EN 2015

Un décret concernant l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation à partir de mars 2015 est paru en janvier 2011. L'occupant d'un logement, locataire ou propriétaire, doit installer dans celui-ci au moins un détecteur de fumée normalisé. Le détecteur de fumée doit :

- détecter les fumées émises dès le début d'un incendie,
- émettre immédiatement un signal sonore suffisant permettant de réveiller une personne endormie.

La responsabilité de l'installation et de l'entretien du détecteur de fumée normalisé incombe en règle générale à l'occupant du logement, sauf par exemple dans le cas de locations saisonnières, de locations meublées ou de logements sociaux.

## Le geste utile... Récupérer l'eau de pluie

Il faut 200 litres d'eau pour laver une voiture, 15 à 20 litres par mètre carré pour arroser le jardin.  
Évitez d'utiliser l'eau potable pour ces usages : récupérez l'eau de pluie, c'est mieux !



*Les collectivités locales de plus en plus seules pour répondre aux besoins croissants de la population.*

## FINANCES PUBLIQUES

# BUDGET 2011

Le budget 2011, adopté lors du Conseil Municipal du 28 avril 2011, a été élaboré dans un contexte national difficile, tant sur le plan économique que sur le plan social.

Malgré ce contexte contraint, la municipalité a fait un double choix : ne pas accroître la pression fiscale pour accompagner les Aturins en cette période délicate ; diminuer le recours à l'emprunt et donc la dette, du fait de l'augmentation des taux bancaires.

En conséquence, ce double choix se traduit par une baisse du budget d'investissement.

# Le Dossier



Lundi 9 mai 2011, la réunion publique organisée au Centre d'animation pour faire un point sur les actions menées et engagées depuis 3 ans par la Municipalité et sur celles restant encore à mettre en œuvre d'ici à 2014, a attiré près de 70 personnes.

Après en avoir délibéré et par 23 voix pour (dont celle de Bernadette Jourdan) et 5 absentions (liste «Aire un élan d'avenir»), le Conseil Municipal a adopté le 28 avril dernier le projet de Budget principal de la commune pour l'exercice 2011. Celui-ci s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 10 547 617 euros.

«Solidarité et confiance». Ce sont les signes qu'a voulu envoyer l'équipe municipale en adoptant un budget 2011 maîtrisé, dans un contexte difficile marqué par le gel des dotations de l'État et des réformes en cours qui brouillent la visibilité des collectivités locales à moyen terme. Son objectif : maintenir et accroître la qualité des services à la population aturnine et poursuivre son programme d'investissements.

Un budget se compose de recettes et dépenses de fonctionnement et de recettes et dépenses d'investissement.

**La section fonctionnement**, comme pour un ménage, sert à payer tout ce qui fait marcher la Ville au quotidien. Elle regroupe essentiellement les dépenses nécessaires au fonctionnement des services municipaux, à la rémunération du personnel, aux subventions des associations, aux charges fixes (électricité, gaz, eau...) et aux charges financières liées aux intérêts de la dette. La priorité dans un budget est ainsi de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement. Cette rigueur permet ensuite de dégager un excédent (ce que l'on appelle auto-financement) qui sert à entreprendre de grands travaux tout en modérant les emprunts.

**La section d'investissement** est la partie la plus valorisante d'un budget, celle qui construit l'avenir. Elle retrace toutes les opérations concernant le patrimoine de la commune et son financement. Y figurent notamment les opérations d'amélioration des bâtiments communaux, les acquisitions de terrains, la création de nouveaux équipements, l'achat de gros matériel... Y figure aussi le remboursement du capital de la dette.

**Pour 2011, la section de fonctionnement s'élève à 7 295 619 euros, tandis que la section d'investissement représente un montant total de 3 251 998 euros.**

## Pas d'augmentation des taux d'impôts en 2011

Grâce à une bonne dynamique fiscale et à une maîtrise serrée des dépenses depuis plusieurs années, les taux communaux des trois «taxes ménages» n'augmenteront pas en 2011. Elles restent à 16,55 % pour la Taxe d'Habitation, à 17,37 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et à 62,45 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

Cette pause fiscale est le fruit d'une gestion rigoureuse et réfléchie mais est aussi liée à l'augmentation des bases liées aux nouvelles constructions sur la commune et à la revalorisation de celles-ci de 2 % décidée par le Gouvernement.

Dans un contexte loin de se montrer favorable : **le total des principales dotations et allocations compensatrices versées par l'État enregistre en 2011 une baisse de 24 666 euros, soit presque un point de fiscalité**, la Ville aurait pu céder à la facilité en diminuant son auto-financement ou en laissant filer son endettement. Elle s'y est refusé. La commune va ainsi limiter son recours à l'emprunt à 985 821 euros commençant ainsi à se désendetter (- 1,6 %).

**Les principales dépenses de fonctionnement :** • Les charges à caractère général : 1.784.645 euros (-14,59 %). Elle inclut les charges locales, lumières...), les fournitures scolaires, l'entretien des terrains et des bâtiments publics, les transports scolaires collectifs : 380.318 euros.

## Les principaux investissements 2011 de la commune se présentent ainsi :

- Solde des travaux des cuisines centrales.
  - Réfection de parkings.
  - Renouvellement de jeux et matériels au Centre de Loisirs et dans les écoles.
  - Mise en œuvre des travaux au niveau de la Halle aux grains.
  - Poursuite de la politique d'acquisition de matériels sportifs.
  - Poursuite de la politique de renouvellement des instruments de musique.
  - Importants travaux sur les toitures et l'isolation thermique de plusieurs bâtiments communaux (cinéma, logements, Hôtel de Ville...).
  - Poursuite de la politique d'équipement des services municipaux.
  - Début des études pour l'aménagement de rues du centre ville (rue Gambetta, rue Philibert, Calle Nanar, rue Maubec, rue Méricam...)
  - Achat de chalets de Noël et d'illuminations pour la Place de la Cathédrale.
  - Achat d'un terrain situé à proximité de la Polyclinique au titre des réserves foncières.
  - Amélioration continue des espaces naturels (Brousseau, Prentigarde, Parc...)
- Il est à noter également l'importance des fonds de concours ou participations versés par la Commune pour :
- L'éco-quartier de Lariou (SATEL)
  - La restauration des ruisseaux et rivières (Syndicat des rivières du Sud-Est landais),
  - L'Institution Adour (Digue de Aire-Barcelonne)
  - L'amélioration de l'éclairage public de la ville (SYDEC)
  - L'amélioration de plusieurs voies et places par la Communauté de Communes (Place du Tursan, rue Didier Vigneau, ...)
- Le point sur les principales dépenses de fonctionnement prévues au budget :**
- Le paiement intégral par la Ville de l'ensemble de ses factures d'énergies au SYDEC et à GES.

## LA HALLE AUX GRAINS

Les travaux prévus en 2011 sur la Halle aux grains regroupent :

- la consolidation des maçonneries (chaînage en béton armé en périphérie),
- la restauration des parements extérieurs (badigeon sur mur enduit, révision de la couverture et zinguerie),

- l'entretien des parements extérieurs,
- la démolition du local sanitaire
- la mise aux normes de l'installation électrique
- la mise en place d'éclairage adapté
- la rénovation du sol sous le péristyle.

- La mise en œuvre d'un forfait de 3 euros par habitant (soit un total de 18.264 euros) pour l'achat de livres et de DVD concernant la médiathèque municipale.
- L'application d'un forfait de 42 euros par élève (soit un total de 16.842 euros) pour l'achat de fournitures scolaires concernant les élèves des écoles maternelles et primaires aturines.
- Travaux sur bâtiments communaux et installations municipales qui seront réalisés par les services techniques municipaux.
- Entretien des terrains de sport
- Élagage d'arbres
- Reprise de sépultures dans les cimetières
- Mise en décharge de déchets stockés au Centre technique municipal.
- Contrôle des aires de jeux.
- Formation continue des personnels municipaux (CACES, habilitations électriques, conduite de véhicule, code de la Route...)
- Diagnostic sur la réglementation publicitaire.
- Application des préconisations énergétiques sur les bâtiments communaux au fur et à mesure de leur entretien.



*Il y a quelques années, les travaux avaient concerné la charpente et les façades extérieures.*

*Face à l'importance du coût d'une éventuelle fermeture vitrée du bâtiment, le Conseil Municipal a décidé de laisser la Halle aux grains ouverte sur l'extérieur. Le sol sera rénové ultérieurement.*

**Les regroupements : la consommation d'eau, d'électricité et de gaz par la municipalité et ses équipements annexes (chauffage des équipements) • Les charges de personnel : 3.478.884 euros • Charges de gestion courante : 1.219.313 euros • Charges financières :**

# ILs et eLLes... font Aire

Le Comité des fêtes

## UNE PASSION PARTAGÉE!

Le Comité des fêtes est une association loi 1901 composée exclusivement de membres bénévoles, tous passionnés par le goût de la fête. C'est une organisation sans faille qui permet à tous les Aturins et visiteurs de bénéficier d'un programme digne des plus grandes fêtes.

Le bureau du Comité des fêtes se compose de : Delphine Dauba, présidente, Patricia Duviau, vice-présidente, Maylis Brêthes, secrétaire, Carine Trabesse, trésorière, puis de sept responsables de commissions : Patricia Duviau pour l'animation (élection reine des fêtes, chars, bals, bandas), Paulette Saint-Germain pour la course landaise, Jean-Pierre Trabesse pour la tauromachie, Bernard Betna pour la sécurité, Josette Hamon pour les sports/associations, Daniel Faure pour la fête foraine et Nathalie Albert pour la journée passeport.

### 5 jours de liesse pour 365 jours de réflexion, d'organisation...

À partir de début janvier, le Comité des fêtes se met en ordre de bataille jusqu'au compte à rebours final. Même si toutes les têtes pensantes de l'association sont en ébullition

7 j / 7 durant toute l'année. Chaque commission travaille en autonomie avant de faire valider un programme définitif par le Bureau de l'association puis par le Conseil d'administration. Le Comité des fêtes gère l'organisation entière de la fêria à l'exception de la corrida, déléguée à la société Caltoros. Plus les années passent et plus la charge de travail et les responsabilités s'avèrent importantes. Autre difficulté de taille : boucler un budget de près de 150 000 euros quand les recettes stagnent et les dépenses liées particulièrement à la sécurité publique ne cessent d'augmenter.

### Les nouveautés 2011 à découvrir

Cette année, un foulard officiel sera vendu à la bodega du Comité des fêtes.



Nouveautés du vendredi des fêtes :

- l'animation par Aire de danse à 19 heures, place du Général de Gaulle,
- la course de caddy inter-penas à 20h30, rue Gambetta, rue Carnot, arrivée place de l'Hôtel de Ville
- la remise des clés de la Ville par le Maire à la pena vainqueur de la course de caddy, à 22 heures, place de l'Hôtel de Ville.

### Fiche d'identité :

- Présidente : Delphine Dauba
- Le bureau est composé de 11 membres
- Le Conseil d'administration est composé de 21 membres.
- Plus d'une quarantaine de bénévoles qui aident ponctuellement (bodega des fêtes, élection de la reine des fêtes, recherche de sponsors...)
- Sept commissions

◀ La présidente Delphine Dauba présente l'affiche officielle des fêtes 2011, entourée des membres du bureau de l'association (absent sur la photo : Daniel Faure)

Nouveauté du samedi :

- soirée-concerts organisée par Air de Jeune à 22h30 à la Halle aux grains

Nouveauté du dimanche :

- bal traditionnel Gascon avec l'orchestre Pass'Aire à 21 h à la Halle aux grains

Nouveauté du lundi :

- nouvel Estanquet «coursayre» ouvert à tous à partir de 19 h sous le chapiteau des arènes.

**Toutes ces nouveautés complètent un programme riche et varié à retrouver en totalité sur [www.feriaaire.fr](http://www.feriaaire.fr)**

### L'opération Écocup renouvelée

Comme pour 2010, l'organisation des fêtes 2011 répond à un arrêté préfectoral qui fixe à 3 heures la fermeture de tous les établissements permanents ou temporaires. Comme pour 2010, la Municipalité d'Aire sur l'Adour bénéficie d'une dérogation pour la soirée du samedi (le 18 juin) permettant d'autoriser les établissements permanents ou temporaires à rester ouverts jusqu'à 4 h du matin. Cette dérogation a été accordée à condition, entre autres, de mettre en place des gobelets réutilisables, en sachant que les gobelets jetables représentent 80 % des déchets au cours d'une manifestation. Nouveauté cette année : 2 sites dans la ville pour «retour verre consigné» seront proposés à la fermeture, les vendredi et samedi.

Après-midi festif destiné aux jeunes de 16 à 25 ans autour de la sécurité routière.

Au programme : concerts, théâtre, stands d'information, ateliers, loterie....

À partir de 15 h, scène ouverte à 3 groupes de musique à découvrir absolument et à une compagnie de théâtre pour une pièce inédite spécialement créée pour l'occasion !

# Atout fête !

ATOUT FÊTE



SAMEDI 11 JUIN, 15 h à 20h  
À AIRE SUR L'ADOUR  
CENTRE D'ANIMATION  
GRATUIT

Musique • Exposition • Théâtre • Danse • Conférence • Sport • Loisirs

## FERIA D'AIRE



La corrida de toros du 19 juin s'inscrit dans le cadre du concours «Toros de France 2011» initié par l'Association des

Éleveurs Français de Toros de Combat. Seront lidiés des toros de Luc et Marc Jalabert, origine Domecq par José Ortega Sanchez. Pour les affronter : Juan José Padilla, Juan Bautista et Julien Miletto.

*Réservations : Office de tourisme d'Aire sur l'Adour, 05 58 71 68 90 ou 06 27 81 60 61 (location ouverte le 6 juin).*

*Tarifs : de 23 à 71 euros, gratuit jusqu'à 10 ans. Passeport novillada sans picador, repas du midi, corrida et apéritif après la corrida : 85 euros.*

## MUSIQUE

### GRAND CONCERT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Le mercredi 29 juin, venez découvrir l'univers musical de l'école municipale de musique animé par ses plus grands élèves. Ils auront à cœur de créer un climat de divertissement que chacun d'entre vous saura apprécier.

*Mercredi 29 juin, 20 h 30  
Centre d'animation  
Entrée gratuite  
Rens. : 05 58 71 74 15*

### ÉCOLE DE MUSIQUE

Les inscriptions 2011-2012 commenceront le lundi 22 août 2011.

*Heure d'ouverture : du lundi au vendredi : 10h-12h et 15h30-19h - Samedi : 10h-12h30.*

*La reprise des cours aura lieu le lundi 5 septembre.*

### INT'AIRE MEZZO

L'ensemble instrumental Int'Aire Mezzo donnera un concert en plein air à l'occasion de la fête de la musique.

*Mardi 21 juin à 19 heures, devant la cathédrale.*

## PATRIMOINE

### VISITE DE L'ÉGLISE SAINTE QUITTERIE

Le local d'accueil, situé près de l'église, est ouvert du lundi après-midi au samedi.

*Jusqu'au 30 septembre  
Rens. : 06 77 02 43 44*

## SPORT

### GYMNASTIQUE VIOLETTE ATURINE

Gala de fin d'année

*Vendredi 24 juin  
Salle omnisports - Gratuit  
Contact : 05 58 71 69 95*

## TRIATHLON DE TAROT

Pour la première fois, la ville d'Aire sur l'Adour accueille du 13 au 15 juin 2011 le Triathlon National de tarot, organisé par le Comité Val Adour avec le support du Tarot Club Aturin.

## TOURNOI INTERNATIONAL DE RUGBY À 7

Samedi 25 juin  
Stade municipal

## AIR LAND MODÉLISME

Le Club d'aéromodélisme aturin organise une démonstration d'hydravions radiocommandés.

Dimanche 26 juin, 14 h  
Lac du Brousseau  
Entrée gratuite.  
<http://www.airlandmodelisme.com/>

## JOURNÉES PÉTANQU'AIRE

Les 2 et 3 juillet, aux allées de l'Adour

## TOURISME

### OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Profitez de l'été pour découvrir ou redécouvrir :

- les sources et légendes en pays d'Aire
- les Arènes Maurice Lauche
- la visite nocturne de la Ville (lampions fournis)
- la lecture des fresques de la cathédrale.

Pour les habitants d'Aire sur l'Adour, la visite est gratuite sur justificatif de domicile.

Programme complet sur [www.tourisme-aire-eugenie.fr](http://www.tourisme-aire-eugenie.fr)  
Tél: 05 58 71 64 70

## LOISIRS

### RALLYE INFERNAL

Mercredi 29 juin de 14h à

17 heures.

Les enfants, par équipe de 6, vont s'initier à l'Art Visuel tout en se déplaçant dans les rues de la ville. Ce grand jeu est ouvert à tous les enfants de CE2, CM1, CM2, 6° et 5° qui souhaitent vivre une aventure hors du commun. Soyez attentifs, une plaquette d'inscriptions va vous parvenir par l'intermédiaire de l'école. Ce grand jeu initié par les Francas des Landes est relayé dans 12 villes des Landes le même jour et à la même heure. Près de 600 enfants joueront donc au même jeu en même temps.

### CENTRE DE LOISIRS

Ouvert du 4 juillet au 2 septembre, du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15. INSCRIPTIONS A PARTIR DU 14 JUIN 2011.

Au programme : Piscine : le mardi matin pour les 8-9 ans ; jeudi matin pour les 3-5 ans ; vendredi matin pour les 5-7 ans

Des camps sont proposés en juillet et en août ainsi qu'une sortie commune à tout le centre de loisirs le vendredi 19 août.

Retrouvez le programme d'activités sur le blog du centre de loisirs : [alaleblog.hautetfort.com](http://alaleblog.hautetfort.com)  
Tél. : 05 58 71 61 63

### SÉJOUR AÉRONAUTIQUE

Pour les 13/17 ans en partenariat avec les Francas des Landes et la CAF des Landes.

Au programme : baptême de l'air en planeur, fabrication de planeurs et de fusée à eau, activités avec le CNES d'Aire sur l'Adour, visite de Potez aéronautique, veillée astronomie avec l'Astro-club du Marsan, avions radio-télécommandés, piscine...

Du 4 au 8 juillet

Tarifs en fonction du quotient familial de 18 euros à 120 euros. Inscriptions au centre de loisirs (attention places limitées à 16).

### FÊTE DU CENTRE DE LOISIRS

Spectacle des enfants, kermesse et grillades  
Vendredi 22 juillet, à partir de 17h30, quartier de la Plaine

### NATATION

• La piscine municipale d'Aire sur l'Adour est ouverte au public en juillet et août, tous les après-midi du lundi au dimanche. L'eau des bassins est chauffée. Plusieurs cours d'initiation, d'apprentissage et de perfectionnement à la natation sont proposés par le service municipal des sports, aussi bien aux enfants qu'aux adultes.

Pour connaître les tarifs, cours dispensés... :  
05 58 71 47 13

• Compétition de l'école de natation avec récompenses et goûter  
Organisée à la piscine par l'Office Municipal des Sports  
Vendredi 2 septembre, 17 h

### JOURNÉE D'ANIMATION AU SKATE-PARK

Le CMEJ et l'Office Municipal des Sports, en collaboration avec l'association Aire de Jeunes, organise une journée d'animation au skate park d'Aire sur l'Adour. Raftaichissements et possibilité de restauration sur place. Alors, tous à vos planches et vos rollers !  
Samedi 17 septembre  
Skate-park, Mexico

### SPECTACLES DE L'AFCA

• Le 11 juin, 18h30 : spectacle de l'école de cirque « Les autres et moi, les autres émois ». Entrée Libre.

• Le 11 septembre : «Écoles en pistes». Le chapiteau recevra 4 jeunes compagnies françaises et espagnoles pour un spectacle de jonglage, acrobaties, clown...  
Chapiteau de l'AFCA, quartier de la Plaine  
Rens. : 05.58.71.66.94.

## DIVERS

### RESTAURANT SCOLAIRE

Nouveauté : pour la prochaine rentrée, les inscriptions et réservations des repas seront obligatoires du 20 juin au 1<sup>er</sup> juillet ou du 22 août au 2 septembre, à la cuisine centrale située ZAC de Peyres ou en Mairie, service «État-civil». Les repas seront désormais payés à l'avance.

### INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE

• Les inscriptions ont commencé. Elles concernent les enfants nés en 2006, 2007, 2008 et 2009 (en fonction des places disponibles).

Pour inscrire votre enfant, il suffit de vous rendre : 1/ à la mairie d'Aire sur l'Adour avec le livret de famille et un justificatif de domicile (plus une autorisation du Maire de la commune de résidence si vous n'habitez pas Aire sur l'Adour).

Un certificat d'inscription vous sera alors délivré. 2/ à l'école Claude Nougou, sur rendez-vous au 05 58 71 65 48, avec le certificat d'inscription délivré par la mairie, le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant.

### INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Pour les enfants actuelle-

ment scolarisés en grande section maternelle à Aire sur l'Adour, une inscription préalable en Mairie est obligatoire. Pièces à fournir à la Mairie : justificatif de résidence et livret de famille (pour les enfants domiciliés dans une autre commune, l'autorisation du Maire de la commune de résidence est indispensable).

Pièces à fournir au directeur de l'école pour admission : certificat d'inscription de la Mairie, livret de famille et carnet de santé.

Pour les élèves venant de l'école maternelle d'Aire sur l'Adour, les admissions se feront du jeudi 23 au jeudi 30 juin 2011. Pour les élèves nouvellement arrivés, les admissions se feront également de 10h à 12h, les lundi 4 et mardi 5 juillet et reprendront à partir du mercredi 31 août.

### FOIRE BRADERIE ET VIDE GRENIER DES FÊTES

Organisés par Aire Animation  
Le 20 juin, toute la journée

### FÊTE DE LA HALLE AUX GRAINS

Organisée par Aire Animation avec le soutien de la Ville.  
Thème : flamenco et danses sévillanes.  
Mercredi 13 juillet, 20 h

### MARCHÉ NOCTURNE

Organisé par l'association Aire Animations. Artisanat, vide-grenier, camelots, jeux pour enfants, repas dans les rues.

Mercredi 27 Juillet, rues du centre-ville, de 18 h à minuit

### FÊTE DES ALLÉES DE L'ADOUR

Organisée par Aire Animations. Repas «gastronomie» avec produits régionaux.  
Mercredi 10 août, journée et soirée.

## NAISSANCES

- Félicia Edith BASTIEN
- Salia Alima Rose MULLER
- Bastien ACAMAS
- Mathieu Michel DUVIGNAU

- Simone Victoire ARROUJAT veuve DONNARD
- Serge François Julien MANCIOT
- René Jean Antoine CHÉCHIN
- André Lucien DESCHAMPS
- Paul Louis Yves LABORDE

## DÉCÈS

- Jacqueline UNTERSEH épouse POMIÈS
- Suzanne Denise GERBOLA veuve THOUMAZEAU
- Henri Gilbert BUSQUÈRES
- Andrée Aimée Jeanne MARSAN veuve SENTUC

## ENQUÊTE PUBLIQUE

Pour la création d'un hypermarché Leclerc et de sa galerie marchande, d'une station service carburants et du déplacement-reconstruction d'un centre de contrôle technique automobile au niveau de l'Avenue de Bordeaux à Aire sur l'Adour. L'enquête publique se déroulera du vendredi 24 juin 2011 au vendredi 29 juillet 2011, avec permanences du Commissaire enquêteur en Mairie les *vendredi 24 juin de 9h à 12h, mercredi 29 juin de 14h à 17h, mardi 5 juillet de 9h à 12h, lundi 11 juillet de 14h00 à 17h, jeudi 21 juillet de 14h à 17h, vendredi 29 juillet de 14h à 17h.*

## EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES D'OPPOSITION

Chères Aturines, chers Aturins,

ENFIN !!

Pendant la campagne électorale et tout au long de ces trois premières années d'élu, je n'ai cessé de répéter qu'il est primordial, nécessaire... possible de ne pas augmenter les impôts locaux.

Dans cette situation économique difficile qui malheureusement perdure, il est de notre devoir d'élus, de tout faire pour participer au maintien du pouvoir d'achat de chacun. Ne pas augmenter les taux des impôts ménages en est un moyen.

La persévérance et l'abnégation paient : M. Le MAIRE nous a enfin écoutés.

Une gestion plus fine et une prise de conscience de chacun, nous permet d'y parvenir, sans altérer le service public.

Le service public apporté aux Aturins doit continuer son évolution. Cela passe par la présence d'agents encore plus adaptés et responsables pour cette mission d'intérêt général.

Une réforme de fond de la politique managériale et salariale des agents communaux doit être menée. La valorisation notamment indemnitaire d'un salarié, qu'il soit du secteur privé comme public, contribue à son épanouissement et à l'amélioration de son travail dans une entreprise ou une collectivité.

En cette période pré-électorale, les amis de M. CABÉ, proposent de diminuer les hauts salaires de certains dirigeants d'entreprises. Trouvons et donnons-nous les moyens plutôt, d'augmenter les bas salaires.

Diriger la « France d'en bas » vers le haut (et non le contraire !) : c'est bien plus dynamique et valorisant. Cela participera, ainsi, à l'amélioration et à la croissance du pouvoir d'achat de chacun d'entre nous.

La reconnaissance du travail accompli n'est pas un vain mot. Elle est indispensable à la modernisation et au développement de notre société.

Cordialement,

Xavier LAGRAVE

Représentant de la liste « Aire un élan d'avenir »

Bernadette JOURDAN, liste « Ensemble pour une Aire Nouvelle »

ARTICLE NON PARVENU.

# FERIA AIRE



du 17 AU 21 JUIN 2011